

AMIANTE : ASPECTS REGLEMENTAIRES DES MISSIONS DE LA MOE CONCEPTION ET DE L'ASSISTANCE A MOA

Cette formation s'adresse à la MOE et AMOA confrontées à la gestion du risque amiante, afin de pouvoir évaluer les risques, maîtriser les obligations réglementaires et définir les procédures.

Objectifs opérationnels

- Évaluer les risques de présence d'amiante
- Définir les procédures et modes opératoires et les faire appliquer
- Participer au déroulement des opérations du projet
- Élaborer le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)

Public Concerné

- Ingénieurs et techniciens en bureau de maîtrise d'oeuvre, en bureau d'études, d'ingénierie et de coordination
- Coordonnateurs de Sécurité et de Protection de la Santé (CSPS)

Durée

21.00 Heures **3** Jours

Prérequis

Suivre cette formation n'exige aucun niveau de connaissances prérequis particulier.

Parcours pédagogique

Amiante, matériau et son emploi, métiers concernés

Risque sanitaire : occupants, travailleurs et environnement

- Champs d'application des codes de la santé publique, du travail, de l'environnement dans le domaine du risque amiante

Exigences du Code de la Santé Publique

- Obligations des propriétaires d'immeubles bâtis concernant la recherche de flocages, calorifugeages et faux-plafonds contenant de l'amiante et le repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante
- Obligations du donneur d'ordre concernant l'identification et le repérage de l'amiante en place et la communication des résultats aux entreprises intervenantes

Exigences du Code du Travail

- Protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation des poussières d'amiante

Activités définies par l'article R4412-114

- Sous-section 3 : travaux de maintenance ou d'entretien

Activités définies par l'article R4412-139

- Sous-section 4 : travaux de confinement, de retrait d'amiante

Cas des opérations sous Coordination de Sécurité et de Protection de la Santé

Analyse et exploitation d'un Dossier Technique Amiante (DTA)

- Vérification de la mise à jour du DTA, son actualisation

Évaluation des risques en amont, définition des procédures et modes opératoires

Rédaction du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)

- Analyse du cahier des charges du maître d'ouvrage
- Gestion des appels d'offres (visites sur site)
- Rédaction du cahier des charges
- Analyse des offres (évaluation des capacités organisationnelles, financières)
- Rôle de conseil du maître d'oeuvre
- Exigences de qualification et de certification

Analyse du plan de retrait

Méthodologie en phase de préparation de chantier : définir des procédures et modes opératoires

Suivi d'une opération de désamiantage dans le cadre de la maîtrise d'oeuvre d'exécution

- Application des procédures et modes opératoires
- Points clés de l'installation de chantier : les protections collectives
- Réception des travaux

Information et communication du maître d'oeuvre avec l'ensemble des acteurs

Maîtriser son rôle et ses responsabilités dans le cadre des relations avec les autres acteurs

- Maître d'ouvrage ou donneur d'ordre, maître d'oeuvre et Coordonnateur de Sécurité et de Protection de la Santé (CSPS)

Cette formation est également réalisable en classe virtuelle.

■ Méthodes et moyens pédagogiques

METHODES PEDAGOGIQUES

Le parcours d'apprentissage prévoit une alternance d'exposés illustrés, de partages d'expériences et d'études de cas.

RESSOURCES PEDAGOGIQUES

Les ressources pédagogiques (supports de cours et documentations complémentaires jugées utiles par l'intervenant) sont remises lors de la formation par un lien de téléchargement reçu par mail.

MOYENS TECHNIQUES

La conception pédagogique prévoit l'utilisation d'un équipement et de supports multimédias animés par l'intervenant.

Avant la formation, l'apprenant renseigne en ligne sur invitation de connexion, un questionnaire d'Analyse du besoin afin :

- Que le Formateur prenne connaissance de son activité et de son environnement de travail, de son niveau de compétence, de ses préférences d'apprentissage et des questions techniques particulières qu'il souhaite aborder
- De valider que les objectifs opérationnels mentionnés dans la Fiche programme correspondent à ses attentes
- De confirmer qu'il dispose des connaissances minimales ou prérequis mentionnés pour suivre avec aisance la formation (les solutions nécessaires pour les atteindre seront étudiées en amont de la formation).
- D'exprimer en confidentialité, l'existence d'un handicap à prendre en compte par le Référent Handicap au niveau des moyens d'apprentissage

■ Qualification Intervenant(e)(s)

L'intervenant est un formateur qualifié et détenteur d'une Attestation de compétence de formateur délivrée par l'OPPBTB.

■ Méthodes et modalités d'évaluation

EVALUATION DES ACQUIS THEORIQUES ET/OU PRATIQUES

Cette évaluation est réalisée en ligne en fin de formation sur la base d'un questionnaire individuel.

Elle permet de mesurer le niveau d'atteinte des objectifs opérationnels par l'apprenant.

La formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation mentionnant le niveau d'acquisition de l'apprenant.

MESURE DE LA SATISFACTION DES APPRENANTS

Cette évaluation individuelle réalisée en ligne en fin de formation, mesure le niveau de satisfaction de l'organisation et des conditions d'accueil, des qualités pédagogiques du formateur ainsi que des méthodes, moyens et supports d'apprentissage utilisés.

Elle fait l'objet d'un enregistrement en vue de l'analyse et du traitement des appréciations formulées.

■ Modalités d'Accessibilité

Afin de mettre en œuvre toutes les mesures d'accompagnement nécessaires à la formation de la personne en situation de handicap permanent ou temporaire, contacter en amont de la formation, le Conseiller Ginger Formation afin d'être mis en relation avec le Référent handicap.



Contactez-nous !

Nelly DROUILLARD
Chef Projets Formation

Tél. : 0130852490
Mail : formation@groupeginger.com